

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 24

Ayant donné un Pouvoir : 05

Absents : 07

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 29

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés :** 15

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

22/01/2025

24 présents : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine. *Champagneux* : M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, MM. PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. *Sainte Marie d'Alvey* : / . *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

05 pouvoirs : Mme ANDRE Valérie à M. LESAGE Claude, Mme JOURDAN Véronique à M. BERTHIER Yves, M. LOMBARD Daniel à M. BERTHOLLIER Christian, M. PUGNOT Bertrand à Mme PICARD Marie-France, M. VERGUET Nicolas à Mme BOURBON Marie-Christine,

07 Absents : M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PERSON Philippe, M. PICHE Barthélémy, M. REVEL Daniel, Mme SAUNIER Elise.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT 73-PLAN VELO- POUR LA REALISATION DE LA VOIE VERTE DU GUIERS _COMMUNE DE ST GENIX LES VILLAGES

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté de communes Val Guiers adoptés par délibération du 26 septembre 2017,

VU le dispositif de subventionnement « PLAN VELO » du Département 73 ;

CONSIDERANT QUE la communauté de communes Val Guiers est compétente en matière de promotion du tourisme et de création, aménagement et gestion de zones d'activités touristiques ;

CONSIDERANT QUE la communauté de communes Val Guiers participe au réseau de mise en valeur de l'itinéraire cyclable Via Rhôna sur le secteur Léman-Lyon ;

CONSIDERANT le dossier PROJET, établi par le Maître d'œuvre EPODE en date du 08/10/2024, pour la réalisation de la voie verte du Guiers sur le territoire de la commune de Saint-Genix les Villages ;

CONSIDERANT QUE la communauté de communes assurera la maîtrise d'ouvrage des opérations d'aménagements prévues pour la réalisation de la voie verte du Guiers ;

MONSIEUR LE PRESIDENT :

Explique que le projet de réalisation de la voie verte du Guiers présente une Dépense globale prévisionnelle : 301 000 € TTC. Ce projet bénéficie d'une subvention de la part de la REGION pour un montant de 100 000 €. Il bénéficie également d'une Subvention ETAT-DSIL pour un montant de: 60 000 €

Explique que ce projet peut également faire l'objet d'une subvention auprès du DEPARTEMENT 73 au titre du PLAN VELO pour un montant possible de 74 440 €.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 29 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention**

➤ **AUTORISE** le Président à solliciter une demande subvention auprès du Département 73 pour la réalisation du projet voie verte du Guiers.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 13/12/2025,

**Le Président,
Paul REGALLET**

**Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN**